

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5157 - Vendredi 10 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

A Ntsoralé, une famille victime d'un lynchage



La découverte d'un nouveau-né abandonné dans des latrines à Ntsoralé Dimani a provoqué une vague de violences contre la famille de la mère. Alors que le parquet de Moroni venait d'ouvrir une enquête judiciaire, leur maison a été incendiée et saccagée par des habitants du village. Un épisode de justice populaire qui soulève de nombreuses interrogations.

Début juillet, le village de Ntsoralé Dimani, en Grande Comore, a été secoué par un drame. Un nouveau-né a été retrouvé dans les toilettes d'une habitation. Selon les premiers éléments de l'enquête, la mère, une trentenaire mariée à un Comorien résidant en France, aurait dissimulé sa grossesse. Souffrant de complications après son accouchement,

elle a été transportée en urgence au Centre hospitalier El-Maarouf. Les constatations médicales auraient permis aux enquêteurs de remonter jusqu'au nourrisson, qui n'a malheureusement pas survécu. D'après les premières informations recueillies, quatre personnes sont concernées par la procédure judiciaire : la mère, le gardien de la maison, soupçonné d'être le père biologique de l'enfant, ainsi qu'un chauffeur qui aurait conduit la jeune femme à l'hôpital durant la nuit. Le parquet de Moroni a ouvert une information judiciaire afin d'établir les responsabilités. Mais avant même que l'enquête ne puisse suivre son cours, des violences ont éclaté dans le village.

LIRE SUITE PAGE 3

24 Muharam 1447
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 28mn

Coucher du soleil:

17h 55mn

Fadjr : 05h 17mn
Dhouhr : 12h 16mn
Ansr : 15h 10mn
Maghrib: 17h 58mn
Incha: 19h 12mn



Pour mettre fin à sa dépendance aux groupes électrogènes, la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (Sonede) a opté pour un système de pompage solaire. Les travaux d'installation ont débuté la semaine dernière. Une fois opérationnel, ce système permettra d'améliorer l'approvisionnement en eau en réduisant la dépendance aux groupes électrogènes ainsi qu'au réseau électrique de sa société sœur, la Sonelec.

Après une première installation à la station de pompage de Hahaya, c'est au tour de la station de Mitsoudjé de bénéficier de cette technologie. Ce dimanche 5 juillet, la directrice générale de la Sonede, Najda Saïd Abdallah, accompagnée de ses collaborateurs, s'est rendue sur le site de pompage d'eau de Mitsoudjé afin de superviser les travaux d'installation de cette nouvelle infrastructure. Selon la Sonede, ce système permettra non seulement d'améliorer l'approvisionnement en eau des communautés, mais aussi de réduire considérable-

SOCIÉTÉ :

Sonede opte pour le système de pompage solaire

ment la dépendance aux groupes électrogènes et à l'électricité fournie par la Sonelec.

« Nous sommes ici aujourd'hui pour superviser les travaux d'installation de pompes solaires destinées à améliorer le pompage de l'eau. C'est un projet lancé depuis 2023, lorsque j'étais secrétaire générale au ministère de l'Énergie. Une fois ces installations achevées, nous n'aurons plus les mêmes difficultés de pompage, car nous n'aurons plus besoin de l'électricité pour remonter l'eau. Grâce à cette innovation, nous avançons vers un avenir plus respectueux de l'environnement et plus efficace sur le plan énergétique, afin d'assurer une meilleure production et un approvisionnement régulier en eau potable », a déclaré Najda Saïd Abdallah.

La directrice générale reconnaît que le projet a connu quelques retards, mais elle assure qu'il est dés-



ormais bien engagé. « Certes, il y a eu quelques retards, mais aujourd'hui le projet est en cours de réalisation. Nous avons fait appel à des techniciens qualifiés dans ce domaine et ils ont répondu favorablement. Après Hahaya, dans la région de Hamanvou, nous intervenons aujourd'hui à Hambou. Notre ambi-

tion est d'étendre ce projet à toutes les régions et à toutes les îles afin de réduire progressivement notre dépendance à l'électricité de la Sonelec », a-t-elle précisé. Elle a indiqué que les travaux d'installation dureront seulement quelques jours. Une fois le système mis en service, il contribuera à améliorer durablement

l'approvisionnement en eau des populations.

De son côté, Loukmane Moussa, directeur général des Énergies renouvelables, s'exprimant au nom de la société indienne Shakti Pumps, chargée des travaux, a expliqué que la station de pompage dispose actuellement d'une capacité de 18 kW. « Nous allons installer un système de pompage solaire d'une capacité de 27 kW. Il pourra fonctionner même en cas de mauvais temps. Dans ces conditions, la production sera d'au moins 40 à 50 mètres cubes d'eau par jour. Par beau temps, elle pourra atteindre jusqu'à 196 mètres cubes d'eau par jour. C'est une capacité très importante », a-t-il rassuré. Il a enfin précisé que les travaux d'installation devraient être achevés dans un délai maximum de cinq jours.

Nassuf Ben Amad

ÉCONOMIE

ZLECAf : une opportunité stratégique pour l'économie comorienne

L'adhésion des Comores à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie nationale. Selon une étude conjointe de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), cette intégration pourrait accélérer la diversification de l'économie, stimuler l'industrialisation et améliorer les conditions de vie des ménages. Mais ces perspectives restent conditionnées à d'importantes réformes structurelles.

Entrée en vigueur en 2019, la ZLECAf constitue l'un des projets phares de l'Union africaine visant à créer un marché unique africain. Les Comores y ont officiellement adhéré en 2023. Pour

le pays, cette intégration s'inscrit dans l'objectif plus large de réussir sa transition vers le statut de pays en développement d'ici 2030, conformément aux ambitions du Plan Comores Émergent. Publié en août 2025, le rapport de la CEA et de la CNUCED estime que l'ouverture progressive du marché continental pourrait favoriser une hausse de la production nationale, une meilleure diversification des exportations et une augmentation du niveau de vie. Le document souligne également que la ZLECAf représente une opportunité historique pour renforcer la compétitivité de l'économie comorienne.

Les projections sectorielles mettent en évidence plusieurs moteurs potentiels de croissance. Les services publics et la construction enregistraient la progression la plus importante, avec une hausse estimée à 21,4%. Ils seraient suivis par

la manufacture légère, destinée aux biens de consommation courante (+18,7%), puis par la manufacture lourde et la production d'équipements industriels (+18,6%). L'agriculture, secteur clé de l'économie nationale, connaîtrait également une croissance significative de 16,9%, confirmant son rôle central dans le développement économique du pays.

L'étude accorde une attention particulière aux effets de la ZLECAf sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Les revenus réels des femmes progresseraient de 17,8%, contre 15,2% pour les hommes. Leur consommation réelle augmenterait de 14,2%, contre 12% pour les hommes. Selon les auteurs, cette évolution s'explique par la forte présence des femmes dans les secteurs des services, du commerce et des activités orientées vers les exportations. Le rapport estime tou-

tefois que ces bénéfices ne pourront être pleinement réalisés qu'à travers des politiques publiques favorisant l'inclusion économique et l'entrepreneuriat féminin.

Malgré ces perspectives encourageantes, le rapport met en évidence plusieurs contraintes majeures susceptibles de limiter les effets attendus de la ZLECAf. Les principales difficultés concernent l'insuffisance des infrastructures de transport et d'énergie, l'accès limité aux financements, le déficit de compétences de la main-d'œuvre, un environnement des affaires encore peu attractif ainsi qu'un secteur privé dominé par des entreprises de petite taille évoluant largement dans l'informel.

Les experts estiment également que la réduction progressive des droits de douane et des barrières non tarifaires favoriserait une baisse des prix des produits importés, amé-

liorant ainsi le pouvoir d'achat des ménages. Les femmes devraient être parmi les principales bénéficiaires de cette évolution, leurs dépenses étant davantage orientées vers les biens de consommation essentiels.

En définitive, le rapport dessine une trajectoire encourageante vers une économie plus diversifiée, plus compétitive et davantage intégrée au marché africain. Toutefois, la réussite de cette transition dépendra de la capacité des Comores à accélérer les réformes, améliorer la gouvernance économique, renforcer les infrastructures et mobiliser les investissements publics et privés. Autant de conditions indispensables pour transformer les opportunités offertes par la ZLECAf en une croissance durable et inclusive.

Aticki Ahmed Ismael

TRANSPORT

Lancement des travaux de la piste Ouzioini - Ifundihé Chamboini

Les travaux de réhabilitation de la piste rurale reliant Ouzioini à Ifundihé Chamboini ont été lancés le 5 juillet dernier à Ouzioini, dans la région de Mbadjini. Ce projet constitue une avancée importante pour les populations locales, puisqu'il facilitera les déplacements entre l'est et l'ouest de la région tout en favorisant le développement des activités agricoles.

Réalisée dans le cadre du Projet de résilience des systèmes alimentaires aux Comores (FSRP-KM), cette infrastructure s'étend sur 1,91 kilomètre. Son coût est estimé à 345 142 550 francs comoriens et sa livraison est prévue pour le 19 décembre 2026. La cérémonie de lancement des tra-

vaux a réuni le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Aménagement du territoire, l'équipe du projet FSRP-KM, ainsi que les préfets, maires et notables de la région. Dans son intervention, le ministre de l'Agriculture, Daniel Ali Bandar, a souligné l'importance de cette piste rurale pour le développement agricole. Il a rappelé que ce projet s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de soutenir les producteurs et d'améliorer les infrastructures rurales.

« Je sais combien cette piste est importante pour les habitants de cette région. C'est pourquoi le Gouvernement a tenu son engagement de la réhabiliter. J'invite toutefois les populations à en faire bon usage et à considérer cette route comme un bien public. Longue de

1,91 kilomètre, elle reliera Ouzioini à Ifundihé Chamboini. Les travaux, confiés à l'entreprise chinoise WIETC pour une durée de six mois, devraient s'achever le 19 décembre 2026. D'autres projets sont également envisagés en 2027, car le Gouvernement reste déterminé à investir dans des infrastructures qui contribuent à bâtir des territoires ruraux plus accessibles, plus productifs et plus résilients », a-t-il déclaré.

Prenant ensuite la parole, le ministre de l'Aménagement du territoire, Chekidine Saïd Madi, a reconnu que la concrétisation du projet avait nécessité de longues discussions avec les partenaires financiers. « Il y a eu plusieurs échanges avec la Banque mondiale, mais aujourd'hui ce projet devient

une réalité. Cette piste s'inscrit dans notre politique de modernisation des infrastructures rurales entre Ouzioini et Ifundihé Chamboini, dans la région de Ngouengué, à Mbadjini-Ouest. Le Gouvernement prévoit également la réhabilitation de la route reliant Penda à Nyumadzaha Voumbari, une autre infrastructure pour le développement agricole et le désenclavement des zones rurales », a-t-il indiqué.

Présent à la cérémonie, le secrétaire général adjoint du Gouvernement, Djounaid Mohamed Soilih, s'est félicité de la réalisation d'un projet longtemps attendu par les habitants. « Je remercie le Gouvernement d'avoir concrétisé un projet essentiel au développement de cette région. Cette piste relie l'est et l'ouest, faci-

lite la circulation des personnes et des marchandises et constitue un levier important de la stratégie nationale de développement agricole. Elle permettra également d'améliorer l'accès aux exploitations agricoles », a-t-il déclaré à la presse. De son côté, le maire de la commune, Saïd Ali Hamadi, a rappelé que cette infrastructure figurait parmi les principales attentes des populations depuis de nombreuses années. Il a salué l'engagement du Gouvernement qui a permis son inscription parmi les projets prioritaires de financement, estimant que cette réalisation contribuera au désenclavement de la région et au renforcement de son développement économique.

Kamal Gamal

SOCIÉTÉ

A Ntsoralé, une famille victime d'un lynchage

Des vidéos largement diffusées sur les réseaux sociaux montrent une maison en dur ainsi qu'une habitation en tôle appartenant à la famille de la mère prises pour cible. Les images montrent des individus brisant les fenêtres, arrachant les portes, sortant le mobilier avant d'y mettre le feu. Les bâtiments ont été entièrement ravagés par les flammes. Le sol jonché de débris et de

cendres témoigne de l'ampleur des destructions. Les vidéos montrent également de nombreuses personnes présentes sur les lieux, tandis que les auteurs des dégradations parcourent le village. Au-delà des destructions matérielles, la famille se retrouve aujourd'hui sans logement et confrontée à une profonde stigmatisation. Selon plusieurs témoignages, la notabilité du village aurait par la

suite annoncé le bannissement de la famille, estimant que les faits portaient atteinte à l'image de la localité. Dans le même temps, elle affirme ne pas cautionner les violences commises.

Interrogé par La Gazette des Comores, le chef du village, Mbaraka Mbae, condamne les actes de destruction. « Je suis outré par ces jeunes qui ont commis ces actes.

Dans nos localités, certains profitent malheureusement de ce genre de situation pour agir à leur guise. On ne répond pas à un acte criminel par d'autres actes criminels. Ce n'était en aucun cas la solution et les auteurs seront convoqués », a-t-il déclaré. Selon lui, une réunion des notables devait se tenir afin d'examiner la situation. « Malheureusement, il est déjà trop tard : le mal est fait »,

a-t-il regretté. Cette affaire relance le débat sur le recours à la justice populaire face à des faits relevant de la justice pénale. Alors qu'une enquête est en cours pour établir les responsabilités dans le décès du nourrisson, les actes de destruction et d'incendie volontaire pourraient eux aussi donner lieu à des poursuites judiciaires.

Hamdi Abdillahi Rahilie

BARREAU DE MUTSAMUDU :

20 admis attendent leur serment

Près de neuf mois après leur admission au concours d'accès au Barreau de Mutsamudu, vingt candidats attendent toujours de prêter serment, une étape indispensable pour exercer la profession d'avocat. Réunis au sein d'un collectif, ils dénoncent un blocage qu'ils jugent contraire aux dispositions de la loi régissant la profession.

Le 16 septembre 2025, les résultats du concours organisé dans un hôtel de Mutsamudu ont été officiellement proclamés. Le procès-verbal, signé notamment par le bâtonnier, Me Ahmed Maandhui, et le secrétaire général du Conseil de l'Ordre, Me Abdullatuf Aboubacar, fait état de l'admission de vingt candidats. Par la suite, une formation s'est déroulée du 4 octobre 2025 au 25 février 2026. Selon le collectif, les candidats se sont acquittés de différents frais liés à leur parcours : 25 000 fc pour l'inscription, 50 000 fc la formation, 100 000 fc pour sa finalisation et 22 500 fc pour l'acquisition de la robe d'avocat, soit un total de

197 500 fc par candidat. Pourtant, malgré tout ce processus, aucun des vingt admis n'a encore prêté serment. Ils n'ont donc pas été inscrits au stage professionnel et ne peuvent exercer la profession. Parmi eux figurent trois candidats originaires de Ngazidja, qui avaient effectué le déplacement à Anjouan pour participer au concours.

Le collectif affirme avoir sollicité à plusieurs reprises le bureau du Barreau, la procureure générale près la Cour d'appel d'Anjouan, les chefs de juridiction ainsi que le ministre de la Justice, sans obtenir, selon lui, de solution à cette situation. Les candidats contestent notamment l'application d'un statut d'« élève-avocat », estimant que celui-ci n'est prévu par aucun texte. Ils soutiennent que le bureau du Barreau leur interdit d'utiliser le titre de « maître » et conditionne la prestation de serment à une formation de six mois suivis de deux années de stage. Ils s'appuient sur la loi n°08-010/AU du 23 juin 2008 portant organisation de la profession d'avocat, qui prévoit l'organisation d'un examen d'aptitude au stage

ainsi que la prestation de serment devant la cour d'appel avant l'exercice de la profession.

Le collectif affirme également avoir été informé de possibles intégrations sans concours et évoque des rumeurs faisant état d'une éventuelle annulation du concours de 2025 au profit d'une nouvelle session. À ce stade, ces informations n'ont pas été confirmées officiellement. Selon les dispositions de la loi, la prestation de serment est organisée devant la cour d'appel, à l'initiative du parquet général, après saisine par le Conseil de l'Ordre des avocats. Le collectif estime que le Barreau devait transmettre les dossiers afin de permettre l'organisation de cette audience solennelle. Il considère également qu'en cas de blocage, le ministère de la Justice est en mesure de veiller au respect des dispositions légales, sans pour autant remettre en cause l'autonomie de l'Ordre des avocats. De son côté, le collectif indique que le ministère lui aurait répondu ne pas pouvoir intervenir au nom du principe d'autonomie du Barreau.

La procureure générale évoque



Collectif des avocats en attente de serment à Mutsamudu.

un blocage juridique

Interrogée par La Gazette des Comores, la procureure générale près la Cour d'appel d'Anjouan, Nadjahe Allaoui, assure qu'il ne s'agit pas d'un différend personnel mais d'une question juridique. Elle explique que les candidats doivent accomplir deux années de stage, comprenant notamment une période obligatoire au sein d'une administration publique.

Face au blocage, les vingt admis ont décidé de porter leur requête devant le président de la république et le président de la Cour suprême.

« Nous ne demandons ni faveur ni passe-droit, mais simplement l'application de la loi. À Moroni, les avocats prêtent serment après leur admission. Nous souhaitons bénéficier du même traitement », déclare l'un des membres du collectif. Les candidats affirment ne contester ni les institutions ni les personnes, mais réclamer uniquement que la procédure prévue par la loi soit appliquée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national.

Hamdi Abdillahi Rahilie

Le Registre social unique (RSU) poursuit sa mise en place aux Comores. Avec 62 000 ménages enregistrés, cet outil constitue aujourd'hui la base de données socio-économiques la plus complète du pays. Créé par le décret n°20-090/PR du 23 juin 2020, il est appelé à servir de référence pour le ciblage des programmes de protection sociale. Le Gouvernement et la Banque mondiale travaillent désormais à son opérationnalisation et à son ancrage institutionnel.

REGISTRE SOCIAL UNIQUE :

62 000 ménages déjà enregistrés

Présentant l'état d'avancement du registre, la représentante de la Banque mondiale en Union des Comores, Amada Aida, a indiqué que le RSU rassemble désormais les données de 62 000 ménages.

« Avec 62 000 ménages enregistrés, il constitue aujourd'hui la base de données socio-économiques la plus complète jamais constituée aux

Comores », a-t-elle déclaré, saluant un résultat obtenu grâce à la collaboration entre les équipes gouvernementales et les partenaires techniques et financiers. Pour la Banque mondiale, le RSU dépasse le simple cadre d'un outil statistique. « Le RSU n'est pas simplement un outil technique. C'est une infrastructure sociale fondamentale, au même titre qu'une route ou un hôpital, car il conditionne la qualité et l'équité des politiques publiques », a-t-elle expliqué.

Elle a rappelé que les registres sociaux permettent aux États d'identifier rapidement les ménages les plus vulnérables en cas de crise, qu'il s'agisse d'une pandémie, d'une catastrophe naturelle ou d'un choc économique, afin de mieux orienter les aides publiques. La représentante de la Banque mondiale a également insisté sur la dimension liée à l'égalité entre les femmes et les hommes. « Les données collectées permettent d'identifier les femmes cheffes de ména-

ge, les mères isolées et les ménages les plus exposés aux inégalités. L'implication du ministère chargé du Genre est donc essentielle », a-t-elle souligné. Autre enjeu évoqué : la pérennité du registre. Selon elle, celle-ci passe par un ancrage institutionnel durable. « La Banque mondiale accompagne les efforts visant à renforcer les capacités du ministère de la Santé et de la Protection sociale, notamment à travers la structuration de la Direction générale de la protection sociale, appelée à assurer la gestion institutionnelle du registre », a-t-elle précisé.

À terme, le RSU devrait permettre d'identifier les bénéficiaires des principaux programmes sociaux du pays, notamment les transferts monétaires, les dispositifs de gratuité des soins, les bourses scolaires et d'autres mécanismes d'assistance. La Banque mondiale recommande également la mise en place de protocoles de partage des données entre les administra-

tions concernées, dans le respect de la confidentialité des informations personnelles. Le coordonnateur national du Projet Filets sociaux de sécurité, Ibrahima Ahamada, a rappelé la vocation de cet outil. « Le RSU n'est pas seulement une base de données. C'est un instrument de solidarité nationale et de protection sociale qui permettra de mieux coordonner les interventions, d'améliorer l'efficacité des programmes et de faire en sorte que les ressources bénéficient effectivement aux familles les plus vulnérables », a-t-il déclaré. Créé en 2020, le Registre est destiné à devenir l'outil de référence pour le ciblage des politiques de protection sociale aux Comores. Son déploiement se poursuit avec l'ambition d'améliorer la coordination des interventions sociales et le ciblage des ménages les plus vulnérables.

El-Aniou Fatima



Lettre à tous les WAKOMORI

Mes chers compatriotes,

Parce que les enjeux et les défis de notre époque sont plus importants que jamais depuis 1975, parce que nous nous sommes jusqu'ici contentés d'interpréter seulement la difficile situation dans laquelle nous vivons, alors qu'il nous appartient désormais de la transformer, je vous prie de bien vouloir accepter que, par cette lettre, je vous parle des Comores, de chacune et chacun d'entre nous, de notre jeunesse, de la diaspora, de toutes les générations et surtout de notre avenir commun.

Cette lettre est une marque de respect pour le peuple comorien, d'amour et d'engagement. Elle est surtout une invitation à emprunter ensemble la voie de l'espérance.

Mes chers compatriotes,

“Il est temps de nous poser collectivement les questions essentielles”

Il est temps que chacune et chacun de nous, en famille, autour d'une même table, commence par reconnaître que ce que nous vivons aujourd'hui est le résultat de choix politiques et de circonstances historiques. Il est également temps de nous poser collectivement les questions essentielles : en tant que nation, qui sommes-nous ? Quelle est notre situation actuelle ? Et surtout, que voulons-nous devenir ?

Pour ma part, je suis convaincu que, malgré la modestie de notre territoire situé au sud-ouest du canal de Mozambique, les Comores occupent aujourd'hui une place stratégique importante. Notre position géographique, ainsi que l'existence avérée de ressources naturelles telles que le gaz et le pétrole, font de notre pays un enjeu majeur dans la région de l'océan Indien.

Ainsi, dans le contexte actuel de désordre géopolitique et d'incertitudes mondiales, où la force semble trop souvent l'emporter sur le droit au détriment de la coexistence paisible de la communauté internationale, cette réalité doit interpeller tous les Comoriens. Car tout grand enjeu représente à la fois des opportunités à saisir, des défis à relever et des risques à éviter. Notre situation est d'autant plus délicate que notre pays est un État archipélagique.

“Nous subissons déjà les effets du jeu d'influence des grandes puissances”

Dans tous les cas, ce n'est pas une hypothèse, mais une évidence. Nous subissons déjà les effets du jeu d'influence des grandes puissances dans notre région et en particulier aux Comores. La volonté française de renforcer sa présence, l'installation grandissante de la Chine, l'ambition affichée de la Russie, les récentes manœuvres militaires communes entre les États-Unis et les Comores, et enfin, l'intérêt croissant d'autres acteurs internationaux et les calculs géostratégiques des grandes nations témoignent de l'importance grandissante de notre pays.

Cette situation est une opportunité que nous devons savoir exploiter avec intelligence. Dans le cas contraire, si nous n'y prenons pas garde, elle pourrait transformer irrémédiablement les Comores en un terrain de rivalités, de tensions et de conflits ouverts entre les îles et les puissances, comme cela est le cas dans plusieurs régions du monde : notamment en République démocratique du Congo, en Libye, au Soudan, en Somalie, au Yémen ou encore au Liban, voire ce qui se passe chez notre voisin, le Mozambique.

Pour éviter un tel scénario, il est de notre devoir de changer de paradigme. Nous devons adopter une vision commune, construire une stratégie nationale cohérente et renforcer à la fois l'unité et notre capacité à redé-

finir les relations avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux sur la base de nos intérêts nationaux. Cela suppose une démarche fondée sur la compréhension mutuelle, le respect réciproque et la défense des intérêts de chacun.

Rien ne nous empêche de parvenir à une telle fin, je vous rassure. Car, en réalité, il n'y a parmi nous ni rejet de la comorianité, ni confédéraliste ni séparatiste. Ce qui existe en revanche, ce sont des frustrations nourries par la pauvreté, par une perception d'injustice dans la gouvernance et par une attitude hégémonique de certains qui considèrent qu'une partie de notre peuple aurait davantage de droits que les autres.

C'est encore la volonté de changement de paradigme qui me permet d'affirmer, à titre d'exemple, que le bilan des 50 ans d'indépendance de notre pays, fait en 2025, l'a été sous un angle qui n'a pas servi notre cause nationale. Que chacun imagine l'effet, l'espoir et la force qui auraient pu naître dans le psychisme de la jeunesse comorienne si nos politiques, historiens et intellectuels s'étaient évertués à démontrer que, malgré toutes les turpitudes vécues, nous avons réussi en 50 ans vingt fois plus que ce que la colonisation n'a pas réalisé en 150 ans. On est passé, par exemple, de 50 km de route bitumée à plus de 700 km aujourd'hui. Il se trouve même que nous sommes les enseignants, les médecins, les administrateurs, les magistrats et les opérateurs économiques sur l'ensemble des quatre îles de notre territoire national.

“Depuis 1975, l'histoire politique des Comores a connu trois grandes périodes”

Alors, selon moi, ce bilan, tel qu'il a été fait, n'a servi qu'à ceux qui n'attendent pour applaudir que le jour où nous apporterions la preuve que nos anciens ont eu tort d'avoir déclaré notre indépendance. Si, par malheur, cela devait nous arriver, ne serait-ce pas le jour de la honte, du désaveu et de la remise en cause totale de notre existence en tant que pays, nation et État ? Ce qui est inacceptable, indigne, une entorse à notre fierté nationale.

Mes chers compatriotes, L'imminence de changer de trajectoire et d'écrire un nouveau récit nous oblige encore à admettre que, depuis 1975, l'histoire politique des Comores a connu trois grandes périodes :

- Une période d'instabilité accrue, aux multiples tentations, comme si la nation était à la recherche d'une voie salutaire : celle-ci a duré 25 ans, au cours de laquelle les assassinats des présidents étaient monnaie courante, à tel point que celui qui accédait à cette fonction était perçu comme un condamné à mort en attente de l'exécution de sa sentence.

- Puis, une période de 15 ans de relative stabilité, quel que soit ce que l'on peut en penser.

- Enfin, depuis 2016, une période de 10 ans d'incertitudes marquée par des dérives autoritaires aux relents monarchiques et par l'instauration d'un parti-État.

“L'État est quasiment en cessation de paiement”

C'est tout cela qui est à l'origine de la destruction et de la faillite actuelles : constitutionnelle et institutionnelle, judiciaire et morale, sociale et religieuse, politique et économique. Que dire de notre pays, lorsqu'on sait que toutes les sociétés et agences publiques (ONICOR, SONELEC, SONED, Hydrocarbures, Fonds d'entretien...) sont en faillite ? Le pire est que même l'État est quasiment en cessation de paiement, dans la mesure où il est contraint de s'endetter mensuellement pour honorer les salaires des fonctionnaires.

Pour éviter la répétition de l'histoire et l'effondrement total, il est de l'intérêt de chacun de se faire une idée du cheminement ayant conduit notre pays à ce désastre. En effet, tout a commencé en 2018 par la plus flagrante violation de notre texte fondamental, qui a mis fin à la Cour constitutionnelle, l'illégale révision de la Constitution, les atteintes aux libertés, les humiliations de toute nature, les arrestations arbitraires, les emprisonnements, les assassinats, les viols et crimes (contre les femmes et les enfants surtout), la corruption généralisée, la gabegie des deniers publics : une gouvernance injuste et injustifiable, sans éthique, accompagnée d'une apologie de la stigmatisation, de la haine, de la violence et de tout ce qui nous divise, bref, les injustices de tous genres.

Mes chers compatriotes,

Malgré le désastre ci-dessus décrit, je suis personnellement convaincu que rien n'est perdu. Notre pays a encore en sa possession tous les ressorts pour réussir un véritable changement et construire, en conséquence, sa prospérité. Chez nous, en Afrique, on dit toujours que « même au plus sombre de la nuit, l'aube est toujours à la portée de la main, mais il faut savoir tendre la main ». Pour y parvenir, il faut que chacun de nous soit prêt à offrir le meilleur de lui-même en mobilisant toute notre énergie, notre intelligence et notre amour pour reprendre en main notre destin commun. Il faudrait donc qu'une voix se lève et qu'une force se soulève.

“La situation actuelle impose un changement radical”

C'est ainsi qu'en toute modestie, je me permets de convier tous les leaders politiques comoriens, d'origine anjouanaise en particulier, prétendant à l'élection présidentielle de 2029, à porter désormais un discours, à adopter un comportement et à poser des actes qui donnent espoir et rassurent tous les Comoriens que demain sera un autre jour. Car la situation actuelle impose un changement radical dans la vision politique, dans les comportements des dirigeants et dans les instruments à manier pour réussir à relever le défi.

Par ailleurs, celles et ceux qui auront la charge de gouverner les Comores lors de la prochaine tournante doivent dès à présent mesurer le poids de la responsabilité qui pèse sur eux. Car il s'agira nécessairement de réconcilier les îles entre elles en rétablissant les équilibres structurels et constitutionnels qui permettront un développement harmonieux de notre pays au profit des citoyens de chaque île. Il s'agira également d'imaginer et de mettre en œuvre un mécanisme de vérité et de réconciliation pour réparer les injustices commises par l'État sur la population et par les citoyens entre eux-mêmes. Il ne faudrait surtout pas occulter les graves manquements des gouvernants en faisant table rase de l'histoire. Il faudra, au contraire, être prêt à remuer notre passé par devoir de mémoire, sans haine, sans règlement de comptes.

C'est ce peuple réconcilié avec lui-même et avec l'État, guéri des plaies du séparatisme, de l'insularisme, du népotisme, de la corruption, de l'impunité, de la gouvernance hasardeuse, qui pourra bâtir un pays uni, démocratique et prospère. L'espoir pour ce changement est là, avec la prochaine alternance de 2029, à laquelle les Comoriens sont très attachés. Les récents événements de mobilisation populaire contre la hausse des prix des carburants en mai 2026 en sont d'ailleurs la preuve, qui montre que le peuple est enfin prêt. Pour ma part, j'ai choisi d'accompagner cette conscience populaire naissante et j'entends y consacrer tout le reste de ma vie.



“Redonner le goût de la politique à la jeunesse et hisser la conscience citoyenne”

J'ai longtemps réfléchi, consulté, associé beaucoup de gens, d'acteurs socio-politiques, et j'ai décidé de tout mettre en œuvre pour donner un sens à la notion de WAKOMORI en construisant un véritable mouvement de pensée, d'organisation et de transformation, avec pour objectif premier : redonner le goût de la politique à la jeunesse et hisser la conscience citoyenne à un niveau jamais atteint. Avec une telle jeunesse avertie, ayant tiré toutes les leçons du passé, aussi bien des réussites que des échecs de l'expérience de nos anciens, nous aurons certainement construit un socle parfait pour :

- Reconstruire l'État et l'autorité ;
- Rétablir l'autonomie et l'équilibre des îles ;
- Reconnaître et mobiliser la force de la diaspora comorienne ;
- Offrir à la femme comorienne la place de choix qu'elle mérite ;
- Porter les profondes réformes nécessaires de la justice ;
- Mettre en œuvre toutes les libertés collectives et individuelles garanties par la Constitution ;
- Lutter efficacement contre la corruption ;
- Repenser notre système éducatif, sanitaire et notre politique de l'emploi ;
- Engager, enfin, les réformes économiques indispensables pour la prospérité des Comores.

Pour certains, une telle démarche est un appel à construire l'alternance de 2029. Mais pour moi, c'est une invitation pressante sur la voie de l'espérance, qui ne peut avoir de sens que si elle nous amène à réaliser notre vœu le plus cher : celui de construire un pays réconcilié, uni, juste, démocratique, écologique et prospère, où chaque citoyen peut vivre dignement et être fier d'être comorien. Cela est possible, assurément, car, comme on le dit souvent, « quand un peuple veut, il peut ».

Enfin, mon désir le plus ardent est de voir cette lettre se traduire dans la conscience de mes concitoyens comoriens comme un appel au rassemblement, car notre destin dépend de notre capacité à nous unir et à croire que l'histoire n'est jamais écrite à l'avance.

Je ne saurais terminer cette lettre sans avoir une pensée particulière pour tous les martyrs de l'histoire des Comores, les victimes des injustices sociales, des pouvoirs publics, et toutes les vies brisées par ceci ou par cela.

À tous les WAKOMORI, j'adresse un message de libération et d'espérance.

Que Dieu protège et bénisse les Comores.

Abidhar ABDALLAH

Tel: 00269 344 37 77

Email: abidharabdallah@gmail.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFC :

Les délégués révoquent les commissions juridictionnelles

La Fédération de football des Comores (FFC) a tenu son assemblée générale ordinaire mercredi dernier, en présence de 63 des 65 délégués. À l'ordre du jour figuraient notamment l'examen du rapport d'activités, l'adoption du budget prévisionnel ainsi que le renouvellement de certains membres des commissions indépendantes. Mais les débats ont pris une tournure inattendue lorsque les délégués ont décidé de révoquer les membres des commissions d'éthique et de recours.

Cette décision a suscité de nombreuses interrogations, notamment sur sa conformité avec les statuts de la Fédération. En effet, l'article 32 des statuts dispose que : « L'Assemblée générale ne prend aucune décision concernant un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. » Or, dans les documents distribués aux participants, aucune mention explicite d'une révocation des commissions juridictionnelles ne figurait. Les points concernés évoquaient plutôt la « discussion des propositions

soumises par les membres dans les délais » ainsi que « l'élection ou le remplacement (le cas échéant) d'un ou de plusieurs membres des commissions indépendantes et des organes juridictionnels ». C'est précisément cette formulation qui a donné lieu à des interprétations divergentes. Les partisans de la décision estiment que le remplacement d'une commission peut, dans certaines circonstances, passer par la révocation de ses membres. À l'inverse, d'autres considèrent qu'il existe une différence juridique entre les deux notions.

En droit, le remplacement consiste à substituer une personne par une autre dans une fonction, sans remettre nécessairement en cause le mandat en cours. La révocation, en revanche, met fin de manière anticipée aux fonctions d'un responsable avant l'expiration de son mandat. Les critiques de la décision rappellent également que l'article 32.4 des statuts prévoit que toute modification de l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire doit être approuvée par les trois quarts des délégués présents et



disposant du droit de vote. Selon eux, l'intention initiale portait uniquement sur le remplacement de deux membres de la Commission nationale d'éthique, voire de son président, et non sur la révocation de l'ensemble des commissions concernées.

À l'inverse, les défenseurs de la décision invoquent l'article 24 des statuts, selon lequel « l'Assemblée générale peut révoquer tout membre d'un organe ». Ils s'appuient égale-

ment sur l'article 29, qui précise que, sauf disposition contraire, les décisions de l'Assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, les abstentions n'étant pas prises en compte dans le calcul de cette majorité. Au-delà du débat juridique, cette décision pourrait avoir des conséquences sur les dossiers disciplinaires ou éthiques actuellement en cours de traitement. En attendant la prochaine assemblée

générale, les délégués ont autorisé le Comité exécutif à procéder à la nomination des nouveaux membres des commissions concernées. Lors du vote, sur les 62 délégués ayant pris part au scrutin, 28 se sont prononcés en faveur de la révocation, 18 s'y sont opposés, tandis que les autres se sont abstenus ou n'ont pas voté.

Imtiyaz

SOCIÉTÉ :

Une brochure pour protéger les enfants

Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge afin de prévenir les violences basées sur le genre (VBG). C'est l'objectif de la brochure pédagogique présentée le 9 juillet à l'Hôtel de Ville de Moroni. Destinée aux élèves du primaire, du collège et du lycée, cet outil sera prochainement remis au ministère de l'Éducation nationale en vue de son intégration dans les programmes scolaires. Aucune date n'a toutefois encore été arrêtée.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet SHAWIRI/SOLUTIONS, financé

par l'Union européenne. Le projet est porté par ECES (European Centre for Electoral Support) et mis en œuvre en consortium avec EarthEcho Communications, le Croissant Rouge comorien, la Croix-Rouge française et le MAEECHA (Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances). L'ambition est de doter les enfants d'outils leur permettant d'identifier, de prévenir et de dénoncer les violences basées sur le genre. Au cours de l'atelier, les intervenants ont insisté sur l'importance d'agir dès l'école pour développer une culture du respect, de l'égalité et de la protection de

l'enfance.

Les participants ont également condamné avec fermeté les violences récemment survenues à Ntsoralé Ya Dimani, estimant que ces actes rappellent l'urgence de renforcer la prévention auprès des plus jeunes.

Au nom d'EarthEcho Communications, Gorka Gamarra a souligné que la prévention passe avant tout par l'éducation. « Prévenir les violences, c'est aussi éduquer. Éduquer à l'égalité, au respect de l'autre et apprendre à un enfant qu'il peut parler lorsqu'il se sent en danger », a-t-elle déclaré. Elle a rappelé que l'école constitue

un espace privilégié pour transmettre non seulement des connaissances, mais également des valeurs citoyennes. « L'école transmet des savoirs, mais elle est aussi l'un des principaux lieux de socialisation des enfants et des adolescents. Elle joue donc un rôle essentiel dans la prévention des violences », a-t-elle ajouté. Gorka Gamarra a précisé que la brochure a été élaborée à partir de données recueillies sur le terrain avant d'être validée, en juillet 2025, lors d'un atelier réunissant des inspecteurs pédagogiques et des responsables de la Direction générale de l'enseignement et de la politique éducative.

Présentant le contenu de l'ouvrage, Loulou Saïd Issilam a expliqué que cet outil pédagogique vise à sensibiliser les enfants aux différentes formes de violences basées sur le genre et aux comportements à adopter pour s'en protéger. « Cette brochure est appelée à intégrer progressivement le milieu scolaire. Nous ne connaissons pas encore la date de son introduction dans les programmes, mais il s'agit d'une première étape importante. Les six prochains mois seront consacrés à la formation des enseignants et à l'appropriation de cet outil pédagogique », a-t-elle indiqué. Elle a également condamné la diffusion des vidéos des violences survenues à Ntsoralé Ya Dimani. « Nos

enfants méritent un environnement sûr et une éducation civique et sociale qui leur permette de se protéger et de rejeter toute forme de violence », a-t-elle déclaré.

Représentant l'Union européenne, Nadia Turquie a rappelé que la lutte contre les VBG constitue également un enjeu de développement. « Les violences basées sur le genre représentent un obstacle majeur à l'épanouissement des individus et au développement de la société. Investir dans la prévention, c'est investir dans l'avenir », a-t-elle affirmé. Reprenant le message porté par la brochure, elle a résumé l'ambition de l'initiative en une formule : « Un enfant sensibilisé aujourd'hui, c'est un adulte mieux protégé demain. »

De son côté, le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale a insisté sur les valeurs de respect et de solidarité. « L'islam valorise la femme. Notre culture et notre religion nous enseignent le respect, la solidarité et l'équilibre au sein du couple, de la famille et de la société », a-t-il rappelé.

La phase de préparation se poursuivra durant les six prochains mois, avec des sessions de formation destinées aux enseignants avant le déploiement de la brochure dans les établissements scolaires.

El-Aniou Fatima



ÉDUCATION :

Une école d'apprentissage du russe ouvre ses portes à Ikoni

Une école d'apprentissage de la langue russe a été inaugurée le 6 juillet dernier à Ikoni Djabal, à la faveur d'un partenariat entre COMRUSS et l'association culturelle UJM. Cette initiative vise à offrir aux jeunes de la région de nouvelles perspectives de formation et à renforcer les échanges entre les Comores et la Fédération de Russie.

La cérémonie d'inauguration a été marquée par la signature d'une convention entre l'association culturelle UJM et la représentation diplomatique russe. L'accord prévoit la mise en place de cours de langue russe afin de favoriser l'accès des jeunes à de nouvelles opportunités académiques, professionnelles et culturelles. Présente à la cérémonie, la députée de Bambao ya Mboini, Maissara Ahamada, a salué cette coopération qu'elle considère comme porteuse d'avenir pour la jeunesse comorienne. « Cette convention n'est pas une simple

signature sur un document. Elle ouvre la voie à des échanges, à de nouvelles perspectives et à l'espoir pour notre jeunesse. Aujourd'hui, maîtriser une langue étrangère constitue un véritable atout. Ce partenariat représente une opportunité importante pour les jeunes d'Ikoni, mais également pour ceux de l'ensemble du pays », a-t-elle déclaré. Prenant également la parole, le consultant Zaher a insisté sur le rôle de la langue comme levier de développement personnel et professionnel. « La langue est la clé de la connaissance. Cette école permettra aux jeunes de rêver plus grand, d'élargir leurs horizons et de concrétiser davantage de projets. Nous nous réjouissons de cette initiative qui donnera à de nombreux jeunes la possibilité d'apprendre le russe », a-t-il souligné. De son côté, Alexey Buryak, chargé d'affaires de l'Ambassade de la Fédération de Russie auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores, a indiqué que cette école s'inscrit dans une



volonté plus large de renforcer la coopération entre les deux pays. « La Fédération de Russie souhaite accompagner l'Union des Comores dans plusieurs domaines, notamment celui de l'énergie. Mais pour saisir pleinement ces opportunités, la maîtrise de la langue russe constitue un atout essentiel. C'est pourquoi nous sommes heureux d'inaugurer aujourd'hui cette école à Ikoni, qui permettra aux jeunes de la région d'apprendre notre langue et d'accéder à de nouvelles perspectives de coopération », a-t-il déclaré. Le diplomate russe a également remercié les autorités locales et la population pour leur accueil, tout en exprimant le souhait que cette initiative puisse être reproduite dans d'autres localités des Comores afin de renforcer davantage les liens entre les deux pays.

Kamal Gamal

HABARI ZA UDUNGA

A ne rien faire, on peut arriver à croire qu'il n'y a rien à faire

A l'heure de la mondialisation, de l'Internet et du village planétaire, jamais la désinformation n'a été aussi grande. Même dans nos minuscules îles de la lune, nous n'échappons pas à cette déferlante. A cette désinformation ambiante s'ajoute, chez nous, une propension à rajouter, à faire monter la sauce comme on dit sur le continent.

Certains, se sont même spécialisés dans le colportage de ces informations sans lendemain, mais qui ont des conséquences fâcheuses dans la bonne marche de notre société. Nous sommes arrivés à un stade où nous pouvons, raisonnablement, nous demander qui fait confiance à qui dans la mesure où, dans tous les cercles de tous les pouvoirs, l'on fait, la plupart du temps, plus confiance à ces ragots qu'aux faits eux-mêmes. Dire du mal les uns les autres est devenu un exercice national. On se lève le matin et on se demande ce que l'on peut bien inventer pour bénéficier des faveurs d'un tel ou d'un tel. Comment dans un si petit espace, l'on arrive à dire autant de choses et leurs contraires à la fois ? Chaque membre du microcosme dispose de ses réseaux qui distillent les nouvelles d'en haut et celles d'en bas. Car, dans ce milieu, il faut montrer que l'on est au courant du moindre bourdonnement qui grouille dans toute la société. Ceux qui bénéficient de ces informations d'un jour, ont le sentiment d'avoir la maîtrise des événements. La palabre est loin d'avoir épuisé ses ressources, car c'est d'elle que jailli ces flots incessants de

paroles en l'air ; sans jeux de mots. Les îles de la lune ont dans ce domaine une longueur d'avance sur leurs concurrents. Et comme aimait à le dire un personnage de chez nous, « la langue n'a pas d'os » et l'on peut ajouter que ce n'est pas demain la veille que « les poules auront des dents. » Dans un autre chapitre, un grand politicien du microcosme, à qui l'on demandait le secret de sa longévité dans l'arène politique, disait qu'il compare toujours la politique au ngoma ya nyombe, le fameux tam-tam boeuf. C'est une stratégie ou une tactique qui semble porter ses fruits dans nos îles de la lune. Nous constatons qu'aujourd'hui, loin d'être la stratégie d'un solitaire, elle semble avoir fait des émules parmi nos compatriotes, qui prennent la mesure du temps perdu à vouloir affronter des forces, qui la plupart du temps sont disproportionnées. Ceci, pour rappeler à certains de nos grands esprits, de méditer un peu sur la finesse et l'esprit de compromis qu'il convient de faire dans nos minuscules îles. Nous écrivons toujours, qu'il est essentiel de pouvoir avancer chaque jour et poser des jalons, si petits soient-ils. A ne rien faire, on peut arriver à croire qu'il n'y a rien à faire, disait quelqu'un quelque part. Chez nous, sous le soleil, que certains nous envient tant, nous avons toutes les peines du monde à nous mettre d'accord sur le chemin à prendre, pour une destinée, qui ne peut-être, que commune. Pour l'heure, on est loin du compte.

Mmagaz

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement
MINISTÈRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN
PROJET INTER CONNECTIVITE MARITIME DES COMORES
Additif à l'Avis de Pré-qualification
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PORT SECONDAIRE DU SUD DE NGAZIDJA

Mode de financement : Financement Islamique – conforme à la charia

N° du Financement : COM1019

Référence : 2026/06/01-01/BID/MTMA/PCMC/AOH/PS/SUD NGAZIDJA

Le présent additif a pour objet de porter à la connaissance des soumissionnaires de modifications apportées à l'Avis de pré-qualification pour les travaux de construction du Port secondaire du sud de Ngazidja, notamment les dates et heures limites de dépôt et de l'ouverture des dossiers de candidature de pré-qualification.

No des Données Particulière	Au lieu	Lire
17.1	Les dossiers de candidature pour la pré qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après : Union des Comores, Moroni – Route Garage Mdrikaou au plus tard le 08 juillet 2026 à 14h 00 mn (heure locale)	Les dossiers de candidature pour la pré qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après : Union des Comores, Moroni – Route Garage Mdrikaou au plus tard le 29 juillet 2026 à 14h 00 mn (heure locale)
19.1	L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes : Moroni – Route Garage Mdrikaou le 08 juillet à 14 heures 00 minutes (heure locale)	L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes : Moroni – Route Garage Mdrikaou le 29 juillet à 14 heures 00 minutes (heure locale)

Fait à Moroni, le 08 juillet 2026

MOHAMED AHMADI AHAMADA